

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 21

REUNION DU 28/05/2019

Présidence : M. Laurent JULIEN

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY,

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

DOSSIER N° 97

Match n° 20524840, St Romain Surieu 1/ Annonay FC 3, Seniors D5, poule A du 05/05/2019

Suite à un fait nouveau dû à une erreur de comptabilisation du nombre de joueurs ayant participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure, ce dossier annule et remplace le dossier n° 93 PV n° 20 du 21/05/2019

Réserve d'avant match posée par le capitaine de St Romain de Surieu dite recevable concernant la qualification et / ou la participation de l'ensemble de l'équipe de Annonay FC pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Annonay lors des 5 dernières journées de championnat.

Après vérification des feuilles de match (coupes, championnat) de l'équipe de Annonay Seniors R3 et Annonay FC D4, il ressort que seuls 3 joueurs ont effectué plus de 7 matchs en équipes supérieure :

- GAUCHET Roman, licence n° 2528717331 : 18 matchs
- ISSOLAH Farid, licence n° 2548619354 : 19 matchs
- LIM Sokha, licence n° 2543933884 : 21 matchs

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

St Romain de Surieu : 0 point, 0 but

Annonay FC 3 : 3 points, 3 buts

Le compte St Romain de Surieu sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 98

Match n° 20524588, Montmeyran US 2 / Valensolles 2, Seniors D4, poule D du 26/05/2019

1) Réserve d'avant match posée par le capitaine de Montmeyran US2 dite recevable concernant la qualification et / ou la participation de l'ensemble de l'équipe de Valensolles 2 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Valensolles lors des 5 dernières journées de championnat.

Après vérification des feuilles de match (coupes, championnat) de l'équipe de Valensolles, il ressort que seuls 2 joueurs ont plus de 7 matchs en équipe supérieur :

- RATA Hamdi : 8 matchs
- VIGNE Benoit : 11 matchs

2) Réserve d'avant match posée par le capitaine de Montmeyran US2 dite recevable concernant la qualification et la participation des joueurs ayant participé à l'avant dernière ou à la dernière rencontre des matchs retour des poules géographiques d'un championnat en équipe supérieure .

Après vérification de la feuille de match du 19/05/2019 Valensolles 1 / Mauves RC 1 , Seniors D2, poule A , il ressort qu'aucun joueur a participé à la rencontre.

3) Réserve d'avant match posée par le capitaine de Montmeyran US2 dite recevable concernant la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Valensolles ayant participé à la rencontre pouvant être en état de suspension.

Après vérification du fichier de la FFF, il ressort qu'aucun joueur n'était en état de suspension pour la rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte Montmeyran sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 99

Match n° 21273985, US Drôme Provence / Tricastin FC1, U15 D4, phase 2, poule D du 25/05/2019

Réserve d'avant match posée par le dirigeant responsable de l'US Drome Provence dite recevable concernant le nombre de joueurs de l'équipe de Tricastin inscrits sur la feuille de match avec une licence « mutés hors période »

Après vérification du fichier de la ligue il ressort que 4 joueurs avaient une licence frappée du cachet « mutation hors période »

- AMANZOU Ibrahim : licence n° 2546665259
- CHOUCOUTOU Malcom : licence n° 2548449326
- YLMAZI Turan, licence n° 2547974242
- JACOBELLI Lenny, licence n° 2545943433

Considérant que le nombre de joueurs pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 2 joueurs avec une licence « hors période normale » (article 42. 1 des Règlements Sportifs du District) , la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Tricastin FC 1.

US Drôme Provence 1 : 3 points, 4 buts
Tricastin FC 1 : - 1 point, 0 but

Le compte Tricastin sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 100

Match n° 20525115, Romans SC1 / Bren FC 2, Seniors D5, poule C du 26/05/2019

Evocation du club de BREN sur la qualification et la participation du joueur de Romans SC BAYRAK Nayzi, licence n° 2546241835.

La commission a pris connaissance de l'évocation du club de Bren , formulée par courriel le 27/05/2019.

Considérant que le joueur BAYRAK Nayzi, licence n° 2546241835 a été sanctionné par la commission de discipline le 07/03/2019 de 8 matchs ferme avec date d'effet le 18/03/2019 . Considérant que cette sanction à été publié sur footclub le 19 /03/2019 et quelle n'a pas été contestée.

Considérant que depuis la date d'effet de la sanction (18/03/2019), l'équipe de Romans SC, Seniors D5 a joué que 7 matchs.

Pour ce motif et en application de l'article 99.2 et 123 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Romans SC2 pour en reporter le gain à l'équipe de Bren FC 2.

- **Romans SC 2 : - 2 points, 0 but**
- **Bren FC 2 : 3 points, 1 but**

Le joueur BAYRAK Nayzi, licence n° 2546241835 est suspendu d'un match ferme avec prise d'effet le 03/05/2019 pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur BAYRAK Tuncay, licence n° 2528699688 est suspendu de 6 matchs ferme de toute fonction officielle avec date d'effet le 03 juin 2019 (application de l'article 132 des Règlements Sportifs du District).

Le club de Romans est amendé de 207,90 € pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle et de 36,40 € de frais de dossier.

Laurent JULIEN

Gérard GIRY



District Drôme Ardèche de Football

Commission d'Appel Réglementaire



PROCÈS-VERBAL N°15

RECEPTION

AR 1819 10 – ST SAUVEUR DE CRUZIERES contre la Commission des Règlements:

ayant donné match perdu à son équipe seniors à la suite des incidents survenus au cours de la rencontre et de l'arrêt du match à la 22^{ième} minute de jeu.

Match concerné :

CHATEAUNEUF DU RHONE 2 / ST SAUVEUR DE CRUZIERES 1
Championnat seniors D6, poule C, 28 avril 2019.



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°42

REUNION du 23 Mai et 27 Mai 2019

Présents : Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU, Bernard DELORME.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

ARRETE MUNICIPAL : Ce week-end encore, certains clubs n'ont pas respecté les procédures, suivant l'article 71. Vous devez vous assurer impérativement que tous les intervenants sur un match, arbitre, accompagnateur, équipe visiteuse, délégué, permanence sportive ont été informé du report de la rencontre. Un simple texto ne suffit pas.

Dans le cadre de l'organisation des parties finales de championnats, et des demies finales des coupes, Il est fait appel à candidatures pour le prêt des installations, si vous êtes intéressés, prière d'en informer la commission Séniors via la boîte Mail compétitions Séniors.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci.

RAPPEL : La commission informe les Clubs qu'aucunes modifications de dates ne sera acceptées pour les 2 dernières journées de championnat.

Les cadrages, les 1/4 de finales et 1/2 finales se dérouleront les 02 et 09 juin 2019 sur terrain neutre.

RAPPEL : Suite à l'arrêt du championnat D6, pour la saison 2019/2020, sera créé un championnat D5 en 2 phases.

La commission informe les Clubs, que les demandes d'arbitres sont à adresser à la commission des arbitres et non à la commission séniors.

Les rencontres des parties finales paraîtront sur lors du prochain PV.

Les tableaux des montées et descentes , paraîtront , une fois que toutes les procédures en cours seront terminées.

Information à l'attention des clubs : tableaux des montées et descentes à l'issue de la saison 2018/2019

D1/ 1 poule/ 12 équipes						
CAS	1	2	3	4	5	6
D1	12	12	12	12	12	12
Montée en R3	3	3	3	3	3	3
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5
Montée de D2	4	4	4	4	4	4
Descentes en D2	1	2	3	4	5	6
Total	12	12	12	12	12	12

D2/ 2 poules/ 24 équipes						
D2	24	24	24	24	24	24
Montée en D1	4	4	4	4	4	4
Descentes de D1	1	2	3	4	5	6
Montée de D3	6	6	6	6	6	6
Descentes en D3	3	4	5	6	7	8
Total	24	24	24	24	24	24
D2	24	24	24	24	24	24

D3/ 4 poules/ 48 équipes						
D3	48	48	48	48	48	48
Montée en D2	6	6	6	6	6	6
Descentes de D2	3	4	5	6	7	8
Montée de D4	9	9	9	9	9	9
Descentes en D4	6	7	8	9	10	11
Total	48	48	48	48	48	48
D3/ 4 poules/ 48 équipes						

D4/ 6 poules/ 72 équipes						
D4	72	72	72	72	72	72
Montée en D3	9	9	9	9	9	9
Descentes de D3	6	7	8	9	10	11
Montée de D5	12	12	12	12	12	12
Descentes en D5	9	10	11	12	13	14
Total	72	72	72	72	72	72
D4/ 6 poules/ 72 équipes						

D5 : 12 montées en D5 - Pas de descentes suite à la suppression de la D6

D1 ET D2

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.07.64.50

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

- **Finale Coupe René GIRAUD : ENT. LABLACHERE / VALLEE DE L'OUVEZE à 14 H00**
- **Finale Coupe Xavier BOUVIER : MONTELMAR FC / ES BOULIEU LES ANNONAY à 17H00**

Les finales se dérouleront le Jeudi 30 Mai 2019 sur les installations de l'US MONTELIER .

Il est rappelé aux Clubs qui disputeront les finales de se munir de leurs tablettes FMI respectives.

Rencontres parties finales cadrages D4 et ¼ D5

2 JUIN 2019

DIVISIONS	PARTIES FINALES	RENCONTRES		TERRAINS	HORAIRES	DELEGUES
D4	CADRAGE 1	B Rhone Crussol 2	C Mours 2	ST BARTHELEMY VALS	17H00	DELORME Bernard
		<i>A - EXEMPT Annonay 2</i>				
	CADRAGE 2	D Crest Aouste 2	E FC Montélimar 2	CHATEAUNEUF DU RHONE	17H00	ZAVADA Richard
		<i>F - EXEMPT Rochemaure</i>				
D5	1/4 FINALE 1	D Hostun 2	C Chatuzange le Goubet	BOURG LES VALENCE	17H00	BUISSON André
	1/4 FINALE 2	A Annonay 3	B Val D'Ay 2	ST BARTHELEMY VALS	14H00	KERDO Joel
	1/4 FINALE 3	G St Just St Marcel 2	H Lussas ou Antraigues manque résultat de Lussas	CHATEAUNEUF DU RHONE	14H00	BRESSON Claude
	1/4 FINALE 4	E Clérieux	F La Valdaine 3	BOURG LES VALENCE	14h00	PALACIN Gérard

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

FINAL ES :

Les finales « COUPE PAUL GATEAUD » « CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE » « COUPE VETERANS » se dérouleront le 15 juin à MALISSARD.

La finale du challenge se jouera à 16h.

La finale de la coupe « PAUL GATEAUD » se jouera à 18h.

Les équipes seront convoquées 1h avant le coup d'envoi et devront se munir de leur tablette.

VETERANS

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

La finale du championnat vétérans se déroulera à BEAUMONTLES VALENCE le 08 juin, **les clubs concernés sont convoqués à 14h30 :**

FC SALAISE, MOURS ST. EUSEBE4, CHATEUNEUF SUR ISERE, US. PONT LA ROCHE 3, ASPTT GRAND VALENCE, FC. MUZOLAIS, US. PORTES LES VALENCE 4, LA SANNE ST. ROMAIN DE SURIEUX.

FUTSAL

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

Planning des phases finales des championnats seniors :(Les tirages aux sorts des rencontres ont été faits de manière intégrale). MR GALLICE A FAIT LE TIRAGE.

A la demande de la Commission des Règlements LauRA foot, veuillez trouver ci-joint la liste des clubs ayant eu un retrait de 6 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

582494 VAL DE LIGNE 8603 DISTRICT DROME ARDECHE

581941 AC. DE FOOT YACOUB 8603 DISTRICT DROME ARDECHE 1



PROCÈS-VERBAL N°43

Réunion du 24/05/19

Présents : Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Robert ASTIER

Informations aux clubs :

Les finales de Jeunes U 13 Charles ANDRE, U 15 PESTRE , U 15 QUINTIN, U 17 VIVIER BOUDRIER , U 19 Georges ETIENNE, et la finale U 19 du challenge Marcel ROURISSOL auront lieu à TOURNON le 08 juin. Les clubs concernés recevront les informations par courrier.

Les clubs suivants doivent ramener les coupes gagnées l'année passée le plus rapidement possible au District

- En U 13 Charles ANDRE : DAVEZIEUX
- En U 19 Georges ETIENNE : MOURS SAINT EUSEBE

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisation de tournois accordée :

- BBRM
Séniors, U 9 le 22/06/19

CATEGORIE U9 ET U7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pensez à inscrire vos équipes pour la journée des débutants

A GUILHERAND GRANGES LE 15 MAI 2019

U 7 le matin, U 9 l'après midi

CATEGORIE U 11

Responsable

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu : FC EYRIEUX EMBROYE, US MONTMEYRAN.

Feuilles de matchs manquantes du 18/05/2019, à retourner au District dans les plus brefs délais (Applications dispositions administratives annuaire District, page 88 : 15,70€)

Promotion :

Poule A: RHODIA CLUB.

Poule D: BG DE PEAGE.

Poule E : FC MONTELIMAR.

Poule F : PIERRELATTE.

Espoirs :

Poule F: PORTES VALENCE FC.

Poule I: ANCONE US.

Poule J: PIERRELATTE, DROME PROVENCE.

Bourgeons :

Poule B: RHODIA CLUB.

Poule C: VALLIS AUREA FOOT.

Poule E: BG VALENCE FC.

Poule G: ST PAUL ROMANS.

Poule H: BG VALENCE HOMENET.

Poule I: RHONE CRUSSOL.

Poule J: BEAUMONTELEGER.

Poule K: VEORE MONTOISON.

Poule L: CENTRE ARDECHE, MELAS LE TEIL.

Poule M: MELAS LE TEIL.

Poule O: ST RESTITUT, PIERRELATTE.

Poule Q: LES VANS.

Prochain Rendez-vous U11 :

Saison 2019-20.

Prochain Rendez-vous U11F:

Saison 2019-20.

Bonne fin de saison à toutes et à tous. Bons tournois

CATEGORIE U13

Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Attention : Les résultats doivent être enregistrés sur footclubs pour le lundi midi et la feuille de match doit être scannée à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr.

Les clubs qui ne respectent pas ces consignes sont amendés

Pensez à envoyer les dates des matchs en retard .

Tous les rencontres devront être joués pour le 19 juin.

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U15 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U18 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 32 du 27 mai 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

CHAMPIONNAT A 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les parties finales du foot à 11 1ère division se dérouleront à Tournon le 08 juin prochain. Participent à cette triangulaire les clubs de Vesseaux, Larnage Serves et Boulieu les Annonay.

Larnage Serves / Boulieu les Annonay à 14h

Larnage Serves / Vesseaux à 15h

Boulieu les Annonay / Vesseaux à 16h

Venez nombreux les encourager !

CHAMPIONNAT à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

COUPES FEMININES DROME ARDECHE CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les ½ finales se joueront le 02 juin à 15h sauf pour le match opposant Nord Drôme à Cornas qui se jouera le 09 juin à 15h.

3 arbitres seront désignés sur ces rencontres. Les frais sont pris en charge de la manière suivante :

l'arbitre centre et 1 arbitre assistant à la charge du club recevant et le second arbitre assistant à la charge du club visiteur.

CATEGORIE U15 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U18 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : [compétitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N° 08

Réunion du 23 mai 2019

Présents : D'AGOSTINO Dominique, FLANDIN Daniel, ZAVADA Richard, MARTINEZ Emile, ABANOZIAN Rémy.

Excusés : LEFEBVRE Roger, MYALI Gyl.

COURRIERS RECUS DE LA LIGUE

Classement des installations

Niveau 5

- **MEYSSE** : Stade Municipal Maurice Paget – NNI. 71570101

Niveau 5 avec AOP du 3 Mars 2010

Rapport de visite effectué par M. ZAVADA – Classement jusqu'au 29 Avril 2029.

- **VEYRAS** : Stade de la Combe – NNI. 73400101

Niveau 5 avec AOP du 31 Mai 2010

Rapport de visite effectué par M. ZAVADA – Classement jusqu'au 29 Avril 2029.

Titre 6 – Circulaire 19

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

Classement des installations : Confirmation du classement en **Niveau 5** :

- **ROMANS SUR ISERE** stade de la Paillère

- **MONTELIER** stade le Prieuré

DOSSIERS FAFA

- **JARCIEU** : fin des travaux, classement du terrain

Projets :

- **SAINT ROMAIN DE SURIEU** (terrain synthétique)

- **HOSTUN** (terrain)

- **LALEVADE D'ARDECHE** (vestiaires)

RAPPEL :

1- Tous les terrains doivent être homologués classés (selon le règlement de la F.F.F : Art L 131.16 du Code du Sport) pour les compétitions officielles et organisation de manifestations ouvertes aux licenciés.

La confirmation de classement des terrains et installations sportives se fait tous les 10 ans.

Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques agréés par la F.F.F :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (Capacité d'accueil inférieure à 300 personnes) manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...)

Sans ces informations la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants.

Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

Match en nocturne : 120 lux sont demandés pour un premier contrôle – Mini 100 lux pour la D3, D4, D5 et D6.

170 lux pour la D1 et D2 – Mini 150 lux.

Aucune dérogation ne sera accordée par la commission des terrains et équipements.

Si vous êtes intéressés pour jouer en nocturne, il faut nous contacter.

Pour information le relevé de Lux vous sera facturé **50 euros pour les clubs évoluant en district et 120 euros pour les clubs évoluant en Ligue.**

Informations Fédérales : Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, il devra être compléter une demande d'avis préalable et la mairie devra fournir le certificat d'entretien et de conformité.

2- Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.

La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

3-Dimensions des vestiaires

Problématique : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m² minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » (Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m² est maintenue avec la condition suivante :

« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

RESPONSABLES SECTEURS :

M FLANDIN : secteur 1 et 2

M ZAVADA : secteur 3 et 4

M LEFEBVRE : secteur 5 et 6

M D'AGOSTINO : secteur 7 et 8

M MIALY : secteur 9 et 10

M MARTINEZ : secteur 11 et 12

Prochaine réunion de la commission le **mardi 25 juin 2019 à 10H00.**

Permanence au district le jeudi de 17h00 à 19h00.

**Le Président
D. D'AGOSTINO**

**Le Secrétaire
R. ABANOZIAN**



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 42

LISTE DES ARBITRES DESIGNES POUR LA FÊTE DU FOOT

LE DIMANCHE 16 JUIN 2019 - PORTES LES VALENCE

- AARRAB Mounir
- AYDIN Aydin
- BASKAL Sulyman
- Begot Jerome
- BENDJEDDA Hakim
- BENOIT Christophe
- BILLON Philippe
- CARROUGE Romuald
- DA SILVA Patrice
- DAUX Jessy
- DE JESUS José
- EL MARRAHI Saïd
- GALOYAN Arthur
- JOLIVALT Clément
- JUSTIN Alexis
- KHALDI Kamal
- MALOSSE Sébastien
- PERDRIOLE Raphaël
- PRADON Bastien
- ROUBI Frédéric
- TENA Fabien
- TIRAS Lokman
- VIALATTE Francis
- YVON Sébastien

LISTE DES ARBITRES DESIGNES POUR LES FINALES FOOT DEVERSIFIE

LE SAMEDI 15 JUIN 2019 - MALISSARD

- BEGOT Sébastien
- BOURDEUX Clément
- BOTTEX Richard
- HAFSOUNI Maher
- ORHAN Emre
- NOUTAI Joseph

14^{ème} GRAND PRIX de BEACH SOCCER
Le 6 et 7 juillet 2019 à PRIVAS

COMMUNIQUE AUX ARBITRES

Comme chaque saison depuis maintenant 14 ans, le club de l'Olympique Centre Ardèche organise son traditionnel tournoi de BEACH SOCCER ouvert à de nombreux clubs.

A cette occasion, la Commission de District de l'Arbitrage engage vivement les arbitres qui le souhaitent à participer à cette manifestation sportive, et ce, d'autant plus que l'ambiance et l'accueil des arbitres sont toujours agréables.

A cet effet, les candidats sont invités à s'inscrire en envoyant un mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

La liste des arbitres retenus sera ensuite envoyée au club organisateur qui prendra contact avec les intéressés pour les modalités liées à l'organisation de cet événement sportif (règlement, lieu et horaire...).

Le club souhaite la présence de 20 arbitres par journée de compétition. L'indemnité d'arbitrage sera de 50€ par journée soit 100€ pour les 2 jours. Par ailleurs, le Club de l'Olympique Centre Ardèche prendra en charge les repas et collations durant ces 2 jours de compétition.

La Commission de District de l'Arbitrage demande à tous les arbitres sélectionnés de prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité du tournoi.

COURRIERS DES ARBITRES

- DEYGAS Philippe : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- BEGOT Jérôme : Information suite à un dysfonctionnement de tablette en D 2 le 19/05/2019, lu et noté
- NODON Kévin : Information suite à un dysfonctionnement de tablette en U17 D 1 le 19/05/2019, lu et noté
- BOURA Yssoufi : Rapport circonstancié sur la rencontre D 4 du 19/05/2019, lu et noté
- DE FABRITUS Jolhan : Demande de remboursement déplacement en U 19 D 2 (forfait) du 19/05/2019, lu et noté
- SOUL Khadel : Rapport circonstancié sur la rencontre D 2 du 19/05/2019 + Récépissé du Dépôt de Plainte, lu et noté
- BRUYERE Cédric : Courriel justifiant son absence à la séance n° 8 de la formation des arbitres stagiaires du 19/05/2019, lu et noté
- PENSATO Roméo : Rapport suite à une exclusion de la rencontre U 15 D 3 du 18/05/2019, lu et noté
- GAILLARD Enaël : Courriel sur son absence en U 17 D 4 du 19/05/2019, lu et noté
- FOUCART Mathis : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- N'DIAYE Falou : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- AMEUR Zouhaier : Courriel sur son absence en D 4 du 19/05/2019, lu et noté
- POTTIER Anthony : Changement d'adresse postale, lu et noté
- ELAKHMAIRI Mustapha : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- GONCALVES Daniel : Rapport circonstancié sur la rencontre D 5 du 26/05/2019, lu et noté
- PRINTEMPS Mickaël : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE « ARBITRE »

La C.D.A vous informe que le dossier pour le renouvellement de votre licence « arbitre » est disponible sur le site du District, donc n'attendez pas la dernière minute pour la renouveler.

Elle vous remercie par avance.

FONCTION ARBITRE-ASSISTANT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U17-U19 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **vendredi 14 juin 2019 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des AA spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2019/2020.

INFORMATION INDISPONIBILITES

La C.D.A vous rappelle que les indisponibilités (effectuées à partir de votre compte My FFF) sont prises en compte, au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Elle vous rappelle aussi que, lorsque vous avez une **indisponibilité de dernière minute**, de prendre contact **IMPERATIVEMENT** avec :

1°) - La Permanence Sportive (voir sur le site du District)

2°) - Le Désignateur ou à défaut Le Président de la C.D.A.

3°) - Si vous avez un justificatif, l'adresser à la Commission des arbitres :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Soyez donc plus vigilants, car l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

AVIS AUX ARBITRES (TOURS DE COUPES EN JEUNES ET EN FEMININES)

La C.D.A vous rappelle que, lors des **FINALES de COUPES**, que se soit en jeunes (**U15, U17, U19**) ou que se soit en **Féminines.....**, « **IL N'Y A PAS DE PROLONGATIONS** » à la fin du temps réglementaire..... (80' pour les U15 et 90' pour les autres catégories) et ne pas tenir compte de ce que vous demande la tablette. Merci d'en prendre note.

RAPPEL PROCEDURE DE LA FMI

La CDA a constaté beaucoup trop d'erreurs lors de la saisie de la FMI.....

Score inversé, Remplaçants non notés, Inversement des Sanctions Administratives etc.....

Elle vous rappelle donc, qu'à la fin de la rencontre, avant de faire signer la feuille de match et **uniquement dans le vestiaire de l'arbitre** :

1°) - La présence **OBLIGATOIRE** des **deux Capitaines** (chez les adultes) ou des **deux Coachs** (chez les jeunes).

2°) - Leur signifier les faits de match pour éviter toute erreur avant de les faire signer.

3°) - **Clôturer impérativement** la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire.

Des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

PRESENCE DES EDUCATEURS

Rappel aux arbitres Jeunes et adultes

La vérification de la présence des éducateurs est **OBLIGATOIRE** dans les catégories suivantes :

U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, Seniors D1 et D2, aussi la CDA vous demande de prendre le temps de vérifier à chaque rencontre, que l'éducateur validé par la commission du statut des éducateurs, publié sur le site du District, soit bien le bon sur la FMI et sur le banc et de bien le mentionner dans la rubrique « **Règlements Locaux**».

Des vérifications seront réalisées jusqu'à la fin de la saison et l'application du règlement intérieur sera faite.

INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

RAPPEL : Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous :

« discipline@drome-ardeche.fff.fr »

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser.

INFORMATION SUR RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Lorsque vous faites un rapport disciplinaire pour un CARTON ROUGE, suite à un tacle irrégulier qui a entraîné une blessure de l'adversaire, il vous est demandé de bien préciser sur le dit rapport, si le joueur blessé est sorti du terrain sans avoir repris le jeu par la suite.

Ceci est très important pour la Commission de Discipline.

COURRIERS DES CLUBS

- FC Hermitage : Courriel sur la bonne prestation de l'arbitre en D3 du 26/05/2019, lu et noté, nous lui transférons vos remerciements
- US St Gervais/Roubion : Courriel sur la bonne prestation de l'arbitre en D4 du 26/05/2019, lu et noté, nous lui transférons vos remerciements

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT
